



Islamisme : pour une politique intégrale

Jean-Thomas Lesueur

Note d'actualité 70
Octobre 2020





La mort tragique de l'enseignant Samuel Paty va-t-elle constituer un tournant face à l'islamisme? Il faut l'espérer. Mais il faut aussi œuvrer à l'établissement du bon diagnostic. Car si l'expulsion de personnes « fichées S », la fermeture d'une mosquée ou la dissolution d'associations peuvent constituer des actes bienvenus, s'ils sont fondés en droit, ils ne sont pas suffisants. Le vrai champ de bataille est ailleurs. Immigration, intégration, éducation, culture, lutte contre les nihilismes qui nous taraudent : la présente note s'efforce de dessiner les contours de ce que serait une « politique intégrale » de lutte contre l'islamisme.

Face à l'hydre islamiste, la mort de Samuel Paty sonnera-t-elle enfin l'heure de la mobilisation ? Si peu de jours après cette nouvelle tragédie, on voudrait le croire. Deux facteurs peuvent y contribuer : la singulière horreur de l'acte accompli par ce jeune terroriste, accueilli au titre de l'asile sur notre sol puis dépositaire d'une carte de séjour en mars dernier, et le fait que Samuel Paty était enseignant. La particulière ignominie du geste et le statut de la victime justifient, en quelque sorte, de dire « assez ». Une bonne fois pour toutes, assez !

Quelle forme politique donner à cet « assez » ? Trente ans de pleurerie et de reculades depuis l'affaire du foulard à Creil en 1989 ont fait la démonstration que l'islamisme était un poison qui s'insinue dans tous les segments de la vie politique, sociale, culturelle de notre pays. Il sert à ce titre de révélateur de toutes les fragilités, de toutes les impasses, de toutes les défaites françaises de ces dernières décennies. Reconnaître l'ampleur et la profondeur du phénomène islamiste, c'est prendre la mesure de l'échec de notre politique migratoire et d'intégration, de la faillite de notre politique éducative, des impasses de certains pans de notre droit, des effets délétères de nombre de nos choix sociétaux, des conséquences nocives du renoncement à transmettre et à célébrer notre culture.

Seule une politique intégrale pourra effacer cet échec majuscule. Par « politique intégrale », nous entendons une politique coordonnée et de longue haleine qui ne se contente pas de faire agir, si utile que cela soit, la police et la justice, mais qui ambitionne de redresser les fondations de la cité, de garantir les conditions de la paix civile (qu'il faut substituer sans attendre à celles du « vivre ensemble ») et de servir le bien de la communauté nationale. Expulser des personnes « fichées S », fermer une mosquée, demander la dissolution d'associations sont des actes bienvenus, s'ils sont fondés en droit. Bienvenus mais insuffisants. Le vrai champ de bataille est culturel, éducatif et anthropologique.



Police, renseignement, droit

Des outils nécessaires mais pas suffisants

Les propositions pleuvent, depuis vendredi, pour renforcer les actions de police, les moyens du renseignement, l'arsenal du droit. De l'islamologue Gille Kepel, qui suggère de mieux lutter contre le « djihadisme d'atmosphère » (1), au Premier ministre Jean Castex qui envisage de créer un « délit de mise en danger » sur internet (2), en passant par Bruno Retailleau, président du groupe LR au Sénat, qui fait seize propositions musclées (3), et tant d'autres, nous voilà plongés dans un concours Lépine qu'il faut regarder avec circonspection.

Ne doutons pas que, dans la masse des propositions ainsi formulées, de bonnes idées et d'utiles suggestions sont faites. La police et la justice prédictives n'existent pas, elles suivent les mutations de l'hydre et il convient de s'y adapter. Mais, c'est une banalité de le dire, on aime trop en France les lois de circonstance, on les multiplie tant qu'on les affaiblit. On a oublié le sage conseil de Jean-Étienne-Marie Portalis, rédacteur du Code civil, qui affirmait en 1801 qu'« au lieu de changer les lois, il est presque toujours plus utile de présenter aux citoyens de nouveaux motifs de les aimer ».

L'arsenal judiciaire français est déjà riche au point que certains, comme l'avocat et écrivain François Sureau, le jugent excessif. Il est en tout cas très fourni et le pouvoir politique devrait se faire un devoir d'appliquer le droit tel qu'il existe déjà. Car ne pas l'appliquer revient à envoyer un message de faiblesse et de mollesse aux islamistes. Et les lois ou les dispositions réglementaires sont nombreuses à ne pas être appliquée, ou mal, ou partiellement – soit qu'elles soient objectivement difficiles à appliquer sur le terrain (c'est par exemple le cas de la loi dite du « voile intégral » de 2010 (4)), soit que la peur tétanise ceux qui devraient y veiller (comme par exemple dans les cas d'hommes refusant de serrer la main de femmes en entreprise (5) ou dans les services publics).

C'est donc avec prudence qu'il faudra apprécier le projet de loi contre le séparatisme, annoncé par le président de la République le 2 octobre dernier (6). Pour faire face à l'islamisme, le droit seul ne suffit pas. La loi n'est qu'un outil et un outil insuffisant s'il n'est pas au service d'une vision claire et affirmée.

•
(1) Gille Kepel, « Le dispositif législatif n'est plus opérant face à un djihadisme d'atmosphère », *Le Monde*, 20 octobre 2020, [disponible ici](#).

(2) « Castex veut créer un "délit de mise en danger" sur internet, *Le Figaro*, 20 octobre 2020, [disponible ici](#).

(3) Twitter, 20 octobre 2020, [disponible ici](#).

(4) Loi n° 2010-1192 du 11 octobre 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public, [disponible ici](#).

(5) Sur ce sujet, on lira avec profit Olivier Hanne et Thierry Pouchol, *Islam et radicalisation dans le monde du travail*, Paris, Bernard Giovanangeli Éditeur, 2015.

(6) Emmanuel Macron, « La République en actes : discours sur le thème de la lutte contre les séparatismes », Les Mureaux, 2 octobre 2020, [disponible ici](#).



Refuser de réduire les libertés de tous pour lutter contre les crimes et les agissements de certains

La prudence doit même se muer en scepticisme quand on voit fleurir des propositions qui visent à réduire les libertés de l'ensemble des Français au nom de la lutte contre les crimes et les agissements de certains. Or, sur ce point, qu'il s'agisse de l'encadrement des écoles hors contrat, de l'école à la maison ou du retour promis de la loi Avia « contre les contenus haineux sur internet », même amendée, l'exécutif n'est pas avare d'initiatives...

Avec la loi Gatel d'avril 2018, voilà plus de deux ans que l'offensive a été lancée contre les écoles hors contrat au motif de la lutte contre l'islamisme (1), écoles qui ont à nouveau été visées par le discours du président de la République du 2 octobre. C'est ainsi la liberté scolaire de parents ayant fait ce choix pour leurs enfants mais qui n'ont rien à voir avec l'islamisme, qui s'en trouve entravée. Et c'est bien mal adapter le moyen à l'objectif. Si l'exécutif souhaite s'attaquer au mal qui ronge notre société, qu'il le fasse clairement et efficacement : c'est en démantelant les écoles coraniques, en faisant la chasse aux madrasas illégales implantées sur notre sol et en évaluant, sur pièce, le contenu pédagogique de chaque établissement que l'État protégera les enfants, rassurera les familles et œuvrera pour le bien du pays (2). Mais imposer à toutes les écoles hors contrat, sans distinction, une montagne d'entraves administratives (à quoi se réduit la loi Gatel) ne conduit, en réalité, qu'à tuer dans l'œuf la vitalité d'un secteur scolaire qui irrite fort l'Éducation nationale et la passion, si répandue au sommet de l'État, de tout contrôler. Le raisonnement est le même pour les 50 000 enfants concernés par l'école à la maison (3).

Tout aussi inquiétant est le retour insidieux de la loi Avia « contre les contenus haineux sur internet », très opportunément retoquée par le Conseil constitutionnel le 18 juin dernier, et dont il serait question d'inclure une mouture renouvelée dans le projet de loi contre le séparatisme. Aujourd'hui comme au printemps, la portée de ce projet est particulièrement liberticide. La notion de « contenus haineux » n'est tout simplement pas recevable puisqu'elle ne peut faire l'objet d'aucune définition juridique. C'est la porte ouverte au plus pur arbitraire (4). Comme l'a écrit l'essayiste et avocat François Sureau, « en se fondant sur la notion de haine, qui est un sentiment, relevant du for intérieur, la loi introduit désormais la répression pénale à l'intérieur de la conscience » (5).

Nous ne saurions accepter que la lutte contre l'islamisme se fasse sur le dos de nos libertés.



(1) Loi n° 2018-266 du 13 avril 2018 visant à simplifier et mieux encadrer le régime d'ouverture et de contrôle des établissements privés hors contrat, [disponible ici](#).

(2) Jean-Thomas Lesueur, « Les écoles hors contrat, coupables de mieux réussir que l'État ? », *Causeur*, 21 février 2018, [disponible ici](#).

(3) Anne Coffinier, « L'école à la maison strictement limitée : "Une mesure à côté de la plaque" », Europe 1, 11 octobre 2020, [disponible ici](#).

(4) Jean-Thomas Lesueur et Cyrille Dalmont, « Loi Avia : sous couvert de lutte contre les "contenus haineux", c'est la liberté d'expression qu'on assassine », FigaroVox, 12 mai 2020, [disponible ici](#).

(5) François Sureau, *Sans la liberté*, Paris, Gallimard, collection « Tracts », 2018, p. 22.



« Il est probable que nous existons quand même » L'identité française passe les « valeurs républicaines »

Nous ne le saurions d'autant moins que la liberté fait partie de notre identité. Et nous arrivons là au cœur de la « politique intégrale » que nous appelons de nos vœux. Il est temps d'assumer ce que nous sommes, ce pourquoi nos ennemis nous attaquent. Depuis plusieurs décennies en effet la société française, conduite par des élites vénérant les totems de la « déconstruction », du dénigrement et de la repentance, se complaît dans la « *dilution dans l'universel* » (Aimé Césaire) et se refuse à la modeste et froide remarque faite il y a quinze ans par Pierre Manent : « *Puisque les autres le disent, il est probable que nous existons quand même et que nous sommes quelque chose* » (1).

Naturellement, l'identité est changeante au gré de l'histoire et de ses mutations et personne ne saurait « *tenir pour acquise une identité substantielle* » (2). Et assurément ne sommes-nous pas les « *croisés* » que nos ennemis voient, ou disent voir, en nous. Mais nous sommes français, de culture judéo-chrétienne et appartenons à la civilisation européenne. Voilà ce que nous avons à défendre. Voilà ce que nous voulons demeurer. Ce désir de persévérer dans notre être s'incarne dans les « *formes de vie* » dont a parlé Pierre Manent (3), formes majestueuses et massives (l'histoire, la langue française, etc.) aussi bien que modestes et quotidiennes (le plat régional, la conversation de bistrot, la gaularisierie, etc.).

Cette manière singulière d'être au monde, encore une fois ouverte et évolutive, qui se laisse si difficilement définir et qui se vit souvent sans qu'on y pense, passe de beaucoup la défense des « valeurs républicaines ». C'est ici un point d'importance. Le monde politique et une partie du monde intellectuel s'enferment dans une obsession monomaniaque de la République (jusqu'à prétendre, comme le fit Jean-Michel Blanquer en septembre, qu'il existe une « tenue républicaine »...) tournant à vide et largement improductive. Ce n'est pas la République, qui est un mode de gouvernement du peuple parmi d'autres, qu'il convient de faire aimer. C'est la France.

Tel doit être le point de départ de toute politique intégrale de lutte contre l'islamisme.

-
- (1) Pierre Manent, *La raison des nations. Réflexions sur la démocratie en Europe*, Paris, Gallimard, collection « L'Esprit de la Cité », 2006, p. 94.
- (2) Claude Lévi-Strauss, *L'identité*, Paris, PUF, collection « Quadrige », 1^{re} édition 1983, 2007, p. 11.
- (3) Pierre Manent, *Situation de la France*, Paris, Desclée de Brouwer, 2015, p. 25.



« Revoir de fond en comble notre politique d'immigration » **L'échec de l'intégration justifie la réduction des flux migratoires**

Le philosophe tunisien Mezri Haddad ne disait pas autre chose quand il expliqua, après les attentats de janvier 2015, que toutes les mesures policières et judiciaires envisagées alors ne suffiraient pas « *si les gouvernants ne saisissent pas ce drame national pour revoir de fond en comble leur politique d'immigration, d'intégration, d'éducation* » (1). Le refus de reconnaître tout lien entre terrorisme et immigration est une vue qui a longtemps dominé le monde intellectuel et académique mais qui est en train de faire long feu (2). Une chose est de ne pas généraliser en confondant systématiquement migrants et terroristes. Une autre est de regarder le réel.

Rappelons que l'assassin de Samuel Paty était entré en France grâce au statut de réfugié de son père, avant d'obtenir une carte de séjour. Rappelons que l'attentat de Villeurbanne (31 août 2019) fut commis par un migrant afghan. Rappelons qu'un autre jeune afghan qui attaqua au couteau deux touristes américains à la gare d'Amsterdam (31 août 2018), affirma par la suite devant les juges qu'il s'était rendu aux Pays-Bas pour « protéger le prophète Mahomet ». Rappelons que des attaques du même genre qui se sont multipliées en Europe ces dernières années. Rappelons enfin que, parmi les terroristes des attentats du 13 novembre 2015, il y avait deux migrants irakiens, alors que deux autres migrants pakistanais avaient été arrêtés en Autriche pour défaut de documents administratifs, qui étaient censés les rejoindre.

Les tenants du « pas de lien » rétorqueront que, justement, dans l'affreuse tuerie de novembre 2015, une majorité de Français était impliquée. C'est exact. Mais cela renforce au contraire la thèse du lien, tant il est vrai qu'on ne peut penser l'immigration sans penser l'intégration. Le fait que de jeunes Français se soient livrés à de tels actes signe l'échec de notre politique d'intégration et justifie pleinement de réduire drastiquement les flux migratoires.

Alors, que faire ? En 2017, l'Institut Thomas More a publié un important rapport qui formulait quarante-trois propositions visant à refonder la politique migratoire française. N'ayant pas perdu de leur actualité, nous y renvoyons le lecteur (3). Parmi les axes explorés, on en trouvera quatre qui ont un sens particulier ici : remettre l'exigence d'intégration au cœur de la politique migratoire française (trois propositions), restreindre l'accès au regroupement familial (six propositions), renforcer les conditions d'accès à la nationalité (cinq propositions), refonder enfin la politique française de l'asile (six propositions).

•
(1) Mezri Haddad, « *Terrorisme islamiste : cette guerre qui commence était hélas prévisible !* », FigaroVox, 9 janvier 2015, [disponible ici](#).

(2) Dernier exemple en date : Andrew C. Forrester, Benjamin Powell, Alex Nowrasteh, Michelangelo Landgrave, « *Do immigrants import terrorism?* », *Journal of Economic Behavior & Organization*, Volume 166, octobre 2019, pp. 529-543, [disponible ici](#).

(3) *Propositions pour refonder la politique migratoire française*, Institut Thomas More, Note de Benchmarking, janvier 2017, [disponible ici](#).



« Notre culture n'est pas optionnelle »

Le français et l'histoire, clés de la reconquête par l'école

La question de l'intégration mène naturellement, et directement, à celle de l'école et de l'enseignement. L'intégration a pour but de faire entrer les nouveaux arrivants dans la communauté nationale. L'école est le fer de lance de cette ambition.

Il convient d'abord de rappeler que l'école n'enseigne pas à des êtres indéterminés, que l'éducation est « nationale » et que « *notre société est en droit d'imposer politiquement ses propres repères en rappelant que notre culture n'est pas optionnelle* » (1). Comme le rappelait Sophie de Peyret, chercheur associé à l'Institut Thomas More dans son rapport sur l'islam publié l'an dernier, la France en tant que nation n'est pas un territoire culturellement neutre et standardisé, ni une abstraction où il serait possible de vivre comme ailleurs : « *C'est une manière d'être, de vivre et de penser dont on hérite, que l'on choisit et que l'on fait sien, c'est une filiation dans laquelle on s'inscrit, un projet que l'on adopte. Et ce n'est pas trahir sa religion que d'aimer son pays. Si les leviers sont de nature diverse (urbanisme, emploi, etc.), l'axe majeur relève de l'appropriation de la culture, du mode de vie, du savoir-faire et du savoir-être, comme de l'histoire* ». Sur cette base, Sophie de Peyret expliquait en détail comment repenser l'enseignement de l'histoire, en privilégiant un enseignement chronologique, concret et incarné (2).

Il en va de même pour l'enseignement de la langue française, alors que la dernière livraison de l'enquête PISA, en décembre 2019, a montré le très médiocre maîtrise de la « compréhension de l'écrit » (3). Comment trouver sa place dans la communauté nationale quand on n'en maîtrise pas, ou si peu, la langue ? Mettre l'enseignement du français au sommet des priorités de l'école (de la maternelle au lycée) devrait être la première mesure du plan de lutte contre le séparatisme promis par le président de la République. Car notre langue sera le principal outil de la reconquête culturelle à opérer. Si elles sont avant tout des instruments de rayonnement international (dont il faut regretter qu'il semble laisser parfaitement indifférent les responsables politiques français depuis plus de dix ans), la francophonie et la promotion du français doivent également être réaffirmées comme des ambitions nationales de premier plan.

•
(1) Mathieu Bock-Coté, *Le Multiculturalisme comme religion politique*, Paris, Éditions du Cerf, 2016.

(2) Sophie de Peyret, *L'islam en France, le temps des solutions. 35 propositions pour agir maintenant*, Institut Thomas More, rapport, novembre 2019, [disponible ici](#).

(3) « Pisa : la lecture et l'écriture, faiblesses majeures du système éducatif français », *Les Echos*, 2 décembre 2019, [disponible ici](#).



« Il n’y a pas d’unité sans transcendance »

La politique au service d’une vision du monde et de la France

Les aspects qu’on vient d’évoquer rapidement (politique migratoire, intégration, éducation) sont plus importants, structurants, massifs que toutes les mesures de police ou de justice qu’on pourra envisager – si utiles soient-elles, encore une fois. Ils le sont car ce sont eux qui donnent forme à la société française. Mais ils ne sont pas encore suffisants. Ils doivent être mis au service d’une vision du monde – la fameuse *Weltanschauung* de la philosophie allemande.

Pour mener le combat, il faudra autre chose, le temps de l’émotion passé, que des marches blanches, des « *ils ne passeront pas* » (alors qu’ils sont déjà bel et bien là...) et des cérémonies. Il faudra tourner le dos aux totems mortifères de l’époque : laïcité dressée en laïcisme militant, égalité tournée en égalitarisme, relativisme érigé en morale commune, consumérisme mué en « culture ». Il faudra mettre fin à des décennies de « déconstruction », de critique systématique, d’autodénigrement mais aussi d’arrogance, d’ignorance satisfaite, de ricanement devant tout ce qui fait la culture et la transmission. Il faudra donner un coup d’arrêt aux diverses formes de nihilisme qui travaillent le peuple français comme les autres peuples occidentaux au point que certains rêvent de leur anéantissement : écologie radicale et antispécisme, féminisme radical, repentance, haine de soi et « *Black Live Matter* » (1).

Tel est le noyau du programme d’une politique intégrale contre l’islamisme. Et répétons-le pour qu’on en soit bien persuadé : l’incantation des « valeurs républicaines » et du « vivre ensemble » n’y suffira pas. Il y faudra, sans rodomontade mais sans honte, la réaffirmation de la culture et des manières de vivre qui fondent et font l’identité française. Puisqu’« *il n’y a pas d’unité sans transcendance* », comme l’avait rappelé Régis Debray après les attentats de janvier 2015 (2), il y faudra plus que de la politique : du symbolique, du sensible, voire du spirituel. Il y faudra les ressources de l’âme.

•
(1) Chantal Delsol, *La haine du monde. Totalitarisme et postmodernité*, Paris, Éditions du Cerf, 2016.
(2) Europe 1, 10 janvier 2015.

Nos publications



- Restitution du patrimoine culturel africain : une erreur culturelle, une faute politique**, Julien Volper, septembre 2020
- Les falsifications historiques du discours géopolitique chinois**, Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2020
- Propositions pour relocaliser la production de médicaments en France**, Sébastien Laye, juin 2020
- L'annihilation programmée de Hong-Kong impose une clarification de la politique de la France**, J.-S. Mongrenier et L. Amelot, juin 2020
- Portée juridique et politique des décisions de la Cour de Karlsruhe : l'UE en quête de sa légitimité**, Jérôme Soibinet, mai 2020
- Traçage numérique : pourquoi c'est non**, Cyrille Dalmont, avril 2020
- Pourquoi faut-il soutenir l'île-État de Taïwan ?**, Jean-Sylvestre Mongrenier et Laurent Amelot, avril 2020
- La planète à l'heure du coronavirus : un monde affolé qui bascule dans l'inconnu**, Jean-Sylvestre Mongrenier, mars 2020
- Municipales 2020 : propositions pour la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs**, Édouard Guillot, février 2020
- Municipales 2020 : propositions pour la famille et les solidarités de proximité**, Elizabeth Montfort, février 2020
- Municipales 2020 : propositions pour la sécurité**, Édouard Guillot, février 2020
- Municipales 2020 : propositions pour l'écologie locale**, Jean-Thomas Lesueur et Édouard Guillot, février 2020
- Municipales 2020 : propositions pour le développement économique local**, Sébastien Laye, février 2020
- De l'« OTAN arabe » à l'« OTAN Moyen-Orient » : quels enjeux pour les puissances occidentales ?**, Jean-Sylvestre Mongrenier, janvier 2020
- Conférence sur l'avenir de l'Europe : beaucoup de bruit pour rien ?**, Jérôme Soibinet, décembre 2019
- Nation et religion : l'expérience marocaine**, Sophie de Peyret, décembre 2019
- Les causes monétaires de l'échec économique français**, Sébastien Laye et Didier Long, décembre 2019
- Macron, l'OTAN et la défense de l'Europe : un président ne devrait pas dire ça**, Jean-Sylvestre Mongrenier, novembre 2019
- L'Islam en France, le temps des solutions : 35 propositions pour agir maintenant**, Sophie de Peyret, novembre 2019
- Emmanuel Macron au piège de la « souveraineté européenne »**, Jérôme Soibinet, octobre 2019
- L'opération turque dans le Nord-Est syrien, sa portée militaire et ses perspectives géopolitiques**, Jean-Sylvestre Mongrenier, octobre 2019
- Terrorisme et lutte contre le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest**, A. Tisseron, également disponible en anglais, septembre 2019
- Libertés religieuses : le Parti communiste chinois contre les religions**, E. Dubois de Prisque et J.-S. Mongrenier, septembre 2019
- Familles monoparentales et PMA : quand la loi fabrique de la fragilité sociale**, Elizabeth Montfort, septembre 2019
- Projet de loi « engagement et proximité » : un geste pour les communes modeste et technocratique**, Jean-Thomas Lesueur, juillet 2019
- Le système de crédit social : comment la Chine évalue, récompense et punit sa population**, Emmanuel Dubois de Prisque, juillet 2019
- PMA, filiation, transmission : quels sont les besoins de l'enfant ?**, E. Montfort, M. Fontanon-Missenard, Ch. Flavigny et Ch. Delsol, juin 2019
- Géopolitique et ambitions militaires de la France : l'Europe ne suffit pas**, Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2019
- Après les élections du 26 mai, la « doctrine Macron » à l'assaut de l'Europe**, Jean-Thomas Lesueur et Jérôme Soibinet, mai 2019
- L'« armée européenne », la défense de l'Europe et les enjeux géopolitiques occidentaux**, Jean-Sylvestre Mongrenier, mai 2019
- Principes, institutions, compétences : recentrer l'Union européenne**, rapport, mai 2019
- Pour une autre politique monétaire. Flexibiliser l'euro et réformer la BCE**, Sébastien Laye, mai 2019
- Quelle contribution européenne face aux nouveaux défis de l'immigration ?**, rapport, avril 2019
- Les origines économiques du mouvement des « gilets jaunes »**, Sébastien Laye, mars 2019
- Usage et force des symboles dans la stratégie de Daesh. L'exemple du drapeau**, Sophie de Peyret, mars 2019
- Politique française dans le golfe Arabo-persique : une nécessaire clarification**, Jean-Sylvestre Mongrenier, mars 2019
- Menace jihadiste : les États du golfe de Guinée au pied du mur**, Antonin Tisseron, également disponible en anglais, mars 2019
- Pour une école de la liberté et des responsabilités**, rapport, février 2019
- La démocratie en circuit court. Plaidoyer pour la réforme de l'État, la décentralisation et le RIP local**, Jean-Thomas Lesueur, février 2019
- La Chine e(s)t le monde. Essai sur la sino-mondialisation**, livre d'E. Dubois de Prisque et S. Boisseau du Rocher, éditions Odile Jacob, 2019
- Les migrations de masse, le droit international et le « Pacte mondial » de l'ONU**, Jean-Thomas Lesueur, décembre 2018
- Intelligence artificielle et santé : 10 propositions anti-brouillard pour régulation éclairée**, Cyrille Dalmont, novembre 2018
- Chine-Afrique : au-delà des intérêts économiques, l'indifférence réciproque**, Emmanuel Dubois de Prisque, septembre 2018
- 2008-2018 : a-t-on retenu les leçons de la crise financière ?**, Sébastien Laye, septembre 2018
- Stabiliser le Moyen-Orient : acteurs, menaces, stratégies**, Jean-Sylvestre Mongrenier, disponible en anglais, juillet 2018
- La Pologne, acteur géostratégique émergent et puissance européenne**, Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2018
- L'accord nucléaire iranien, la stratégie américaine et les illusions européennes**, Jean-Sylvestre Mongrenier, mai 2018
- Quelle politique migratoire pour la France ?**, Jean-Thomas Lesueur, mai 2018
- Brexit : quelles conséquences pour la puissance britannique ?**, Pierre-Alain Coffinier, également disponible en anglais, avril 2018
- Péril sur l'électricité belge**, livre de Jean-Pierre Schaeken Willemaers, Bruxelles, Texquis, 2018
- La France a-t-elle besoin d'un deuxième porte-avions ?**, Jean-Sylvestre Mongrenier, 2^e édition, avril 2018
- Formation professionnelle : 6 propositions pour aller plus loin**, Michel Fourmy, avril 2018
- Le modèle scandinave est-il bon pour la France ?**, Sébastien Laye, février 2018
- Coopération structurée permanente : un étroit chemin vers une défense européenne**, Jean-Sylvestre Mongrenier, décembre 2017
- Stratégie américaine au Sahel : vers un tournant décisif ?**, Jérôme Pigné, novembre 2017
- XIXe congrès du PCC : le triomphe de la religion politique chinoise**, Emmanuel Dubois de Prisque, octobre 2017
- Revue stratégique : une « France forte » mais avec quels moyens ?**, Jean-Sylvestre Mongrenier, octobre 2017
- Macron et l'Europe : un volontarisme sans dessein ni méthode**, Jean-Sylvestre Mongrenier, septembre 2017
- L'utopie du tout renouvelable**, livre de Jean-Pierre Schaeken Willemaers, Bruxelles, éditions de l'Académie royale de Belgique, 2017
- Les cinq scénarios du Brexit**, Pierre-Alain Coffinier, juillet 2017
- Gaullo-miterrandisme ou néo-conservatisme : quelle diplomatie pour la France ?**, Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2017
- Législatives 2017 : les failles du programme économique de la « République en marche ! »**, Sébastien Laye, juin 2017

Jean-Thomas Lesueur est titulaire d'un DEA d'histoire moderne (Paris IV Sorbonne). Il a débuté sa carrière comme rapporteur de groupe de travail à l'Institut Montaigne avant de participer à la création de l'Institut Thomas More en 2004. D'abord directeur des Études, il est devenu Délégué général en 2007. Au sein de l'équipe de l'Institut Thomas More, il supervise le suivi de la vie politique française. Depuis quelques années, il s'intéresse en particulier aux blocages politiques et institutionnels propres au « modèle français », à la décentralisation et à la démocratie locale. Il réfléchit également aux questions politiques liées aux enjeux culturels et identitaires en France et en Europe.

Paris

8, rue Monsigny, F-75 002 Paris
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30

Bruxelles

Avenue Walkiers, 45, B-1160 Bruxelles
Tel : +32 (0)2 374 23 13

www.institut-thomas-more.org

info@institut-thomas-more.org

Ce document est la propriété de l'Institut Thomas More asbl. Les propos et opinions exprimés dans ce document n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Sa reproduction, partielle ou totale, est autorisée à deux conditions : obtenir l'accord formel de l'Institut Thomas More asbl et en faire apparaître lisiblement sa provenance.

© Institut Thomas More asbl, octobre 2020

